



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°6- 2016

Vendredi 2 septembre 2016 à 20 heures

Étaient présents : Présents : : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Nathalie DUPIN, M. Thierry BAS, Mme Adeline MAZET, M. Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

Excusés : Mme Hélène BOTTU ayant donné pouvoir à Eugène REY, M. Olivier FASSION ayant donné pouvoir à Pascale BADIN.

1. Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2016,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Délibération pour « tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU »
6. Délibération pour approuver le renouvellement du Projet Educatif Territorial – PedT – et acter son passage en Pedt intercommunal avec les communes du Val d'Agny
7. Délibération pour le rapport de la CLECT relatif au transfert de l'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu, (compétence promotion du tourisme transférée obligatoirement à l'intercommunalité)
8. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et suppression du poste « emploi d'avenir »
9. Questions diverses
 - vitesse zone d'activité
 - point sur la future ZA
 - information sur dossier fibre optique (Département)
 - échange sur la sécurité au cours des manifestations et aux Écoles suite aux attentats
 - point financier (volets école – rampe PMR école)
 - dossier aménagement du carrefour Grands Tournants / Rue des Noyers
 - point dossier épicerie



Inscription des questions diverses : pas d'inscription

1. Secrétaire de séance : Adeline MAZET

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2016 : approuvé à l'unanimité.

3. Informations des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

M. le Maire informe l'assemblée des actes administratifs consécutivement aux délégations du conseil municipal

date	Objet
27 juillet 2016	Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif aux procédures d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie et considérant les 19 bouches et poteaux d'incendie sur la commune, décisions de confier à la Société Lyonnaise des Eaux France, agence 4 rue Claude Chappe, 38307 BOURGOIN-JALLIEU, le contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux d'incendie et signer le contrat pour la mission suivante : vérification annuelle systématique du fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie, mesures de débit et de pression, pour un tarif de 36.90 euros HT par point d'eau, avec remise d'un rapport annuel, le tarif est révisable annuellement suivant l'indice ICHT-E, indice 0 au 1/1/2015, la durée du contrat est de trois ans reconductible pour deux autre périodes annuelles sauf dénonciation par LRAR trois mois avant l'échéance contractuelle.
27 juillet 2016	Considérant la nécessité de mettre en place, 3 heures d'activités péri-scolaires par semaine scolaire à la rentrée scolaire 2016-2017, décision de confier à Mme Dorine BEUCHEIRE-DELON, 845 rue du Centre 38300 CHATEAUVILAIN, dénomination DORINE'S FUN, des animations d'éveil linguistique pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation, Mme Dorine BEUCHEIRE-DELON interviendra les jeudis de 15 H 30 à 16 H 30 pendant 33 semaines scolaires au tarif de 45 euros la séance
27 juillet 2016	Décision de confier à Mme Michèle DUCREUX, 1313 route du Village 38300 LES EPARRES, les animations de l'atelier musique pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation, Mme Michèle DUCREUX interviendra les jeudis de 15 H 30 à 16 H 30 pendant 34 semaines scolaires au tarif de 40 euros la séance,
27 juillet 2016	Décision de confier à la Société AMPLITUDE, Mme JAUBERTIE Karine, 318 route de St Jean de Bournay ZA du Bion 38300 MEYRIE l'animation d'ateliers sophrologie, pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation, Mme JAUBERTIE Karine interviendra les mardis de 15 H 30 à 16 H 30 pendant 34 semaines scolaires à 60 euros la séance,
27 juillet 2016	décision de confier à l'association « Football Club Bourgoin-Jallieu », Stade de Chantereine BP 30194 38302 BOURGOIN JALLIEU CEDEX l'initiation au foot ball pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer la convention pour cette prestation, l'association interviendra les jeudis de 15 H 30 à 16 H 30, 33 séances à 40 € la séance,
27 juillet 2016	décision de confier à Mme Cécile DREVON, 252 chemin de la Cigalière 38300 MAUBEC l'animation d'un atelier d'art plastiques pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation, Mme DREVON interviendra les lundis de 15 H 30 à 16 H 30, 30 séances à 50 € la séance ,du 19 septembre 2016 au 30 juin 2017

27 juillet 2016	décision de confier à Madame Delphine COISNE, 237 Les Grands Tournants à 38300 MEYRIE l'animation d'un atelier sur le thème de la sensibilisation des enfants aux premiers secours, pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation, Mme COISNE Delphine interviendra les lundis de 15 H 30 à 16 H 30 au tarif de 30 euros TTC par séance plus un coût de livrets de 3 euros par enfant pour 48 enfants soit 144 euros
27 juillet 2016	décision de confier à l'association « Trouve ton clown », à 38300 MEYRIE une initiation aux activités clown auprès des élèves pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer la convention avec l'association qui interviendra les lundis de 15 H 30 à 16 H 30, au tarif de 35 € la séance pendant 30 séances
27 juillet 2016	décision de confier de confier à l'association SMICARTS représentée par M. PEAUD Raphaël, 18 impasse de charges à 38300 BOURGOIN JALLIEU l'encadrement d'ateliers pédagogiques pendant l'année scolaire 2016/2017, consistant en l'initiation au dessin, mise en couleur et modelage, compris la fournitures des feuilles, pinceaux, matériel de peinture et de signer le devis pour cette prestation s'élevant à 2 244 € pour l'année scolaire, TVA non applicable, dont 1 870 € pour 34 séances à 55 euros et 374 € de coût matériel, M. PEAUD Raphaël interviendra les mardis de 15 H 30 à 16 H 30 pendant 34 semaines scolaires,
6 août 2016	Vu la délibération du n°20150605MDEL19 créant l'emploi d'ATSEM et accueil périscolaire avec un contrat à durée déterminée sur un emploi relevant d'une décision qui s'impose à la collectivité employeur dans une commune de moins de 2000 habitants, à temps non complet 28H40 par semaine, annualisées et suppression de l'emploi à 20H par semaine et considérant l'échéance du contrat de Mme Lydie VARAMON au 31 août 2016, décision de renouveler le contrat de Mme Lydie VARAMON à temps non complet 28heures 40 minutes à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 20 mois, soit jusqu'au 30 avril 2018 et de signer le contrat, échelon 4
26 août 2016	décision de confier à l'association THEATRE DE LA NACELLE représentée par M. Gilbert POT, 322 clos de la Barre à 38300 MEYRIE l'animation de séances « découverte du théâtre » pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation s'élevant à 924 € pour l'année scolaire, dont 840 € pour 30 séances à 28 euros et 84 € de déplacements, l'association interviendra les lundis de 15 H 30 à 16 H 30
26 août 2016	décision de confier à Mme Nathalie BARBAISE, 1001 chemin de la Ransinière à 38300 MAUBEC, l'animation de séances de yoga pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation s'élevant à 1 160 € pour l'année scolaire, pour 29 séances à 40 euros, Mme Nathalie BARBAISE interviendra les lundis de 15 H 30 à 16 H 30,
26 août 2016	décision de confier à M. Philippe GAYET, 940 Vie du Vieux Chêne à 38300 MEYRIE, l'animation de séances d'initiation à l'italien aux premier et troisième trimestres de l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation sur la base de 21 séances à 30 euros, M. Philippe GAYET interviendra les mardis de 15 H 30 à 16 H 30,
26 août 2016	décision de confier à Mme Magali DUBOURDIEU, 95 av Frédéric Dard à 38300 BOURGOIN JALLIEU, l'animation de séances de Qi Gong pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation s'élevant à 1 650 euros pour 33 séances à 50 euros, Mme Magali DUBOURDIEU interviendra les jeudis de 15 H 30 à 16 H 30,
26 août 2016	décision de confier à la Société SODEXO, Lycée St Marc à 38300 NIVOLAS VERMELLE, l'animation de séances d'initiation à la cuisine pendant l'année scolaire 2016/2017 et de signer le devis pour cette prestation s'élevant à 1 834.80 euros pour 33 séances à 55.60 euros ttc, La Société SODEXO interviendra les jeudis de 15 H 30 à 16 H 30,
27 août 2016	Vu l'article R212-21 du code de l'éducation, Vu le courrier du 12 juillet 2016 de la commune de l'Isle d'Abeau demandant une participation financière pour un enfant de Meyrié scolarisé dans une classe d'intégration durant l'année scolaire 2015/2016, décision d'accepter la convention de la commune de l'Isle d'Abeau pour la participation financière d'un enfant résidant à Meyrié, et de signer la convention relative à l'année 2015/2016 s'élevant à 1 121.79 €,

27 août 2016

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance du chauffe-eau à gaz des vestiaires du stade, décision de confier à AINTHERMIE, 17 Chemin du Grandrontet - 01800 ST MAURICE DE GOURDANS le contrat de maintenance du chauffe-eau et de signer le contrat s'élevant à 160,00 euros TTC par an, les contrats sont souscrits pour une durée d'un an renouvelable tacitement d'année en année et les tarifs sont actualisés chaque année.

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de nouvelles décisions d'urbanisme depuis le dernier conseil.

5. Délibération pour « tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU »

Tout d'abord, M. le Maire remercie officiellement Mme Pascale BADIN qui s'est beaucoup investie sur le dossier de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) en matière de temps, de travail, de responsabilités, de ré-écriture de certains points, pour arriver à un projet correspondant vraiment à ce qui est attendu.

Toutefois, compte tenu qu'à ce jour, le bureau d'Études n'a pas été en mesure de fournir un dossier complet indispensable pour l'envoi aux Personnes Publiques Associées, et bien que l'ensemble des informations soient connues du Conseil Municipal (PADD, Règlement, zonage...), il est préférable de soumettre au vote de l'assemblée un dossier définitif, et donc de délibérer en possession de ce dossier complet qui aura été mis à disposition de tous les conseillers précédemment la réunion, pour l'envoyer au contrôle de la légalité.

En conséquence, une nouvelle réunion du Conseil Municipal sera convoquée le 21/9/2016 sur ce même thème.

6. Délibération pour approuver le renouvellement du Projet Educatif Territorial – PEdT – et acter son passage en Pedt intercommunal avec les communes du Val d'Agny

Considérant que le PEdT est signé pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, il convient de le renouveler. M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le PEdT dans le cadre d'une réflexion avec des communes du Val d'Agny. Le choix des communes du Val d'Agny a été fait en référence à une histoire commune, en matière de coopération intercommunale, (ex SIVOM des deux cantons de Bourgoin-Jallieu)

Le travail de réflexion relatif au renouvellement du PEdT a été mené avec des communes connaissant des problématiques similaires : population identique à quelques dizaines d'habitants près, classes multi-niveaux, déplacement professionnel importants des parents qui amènent les enfants à passer de longues journées dans le cadre scolaire et périscolaire (parfois de 7h30 à 18h30)

Après avoir présenté à l'assemblée le contenu du projet de PedT intercommunal et proposé son adoption, le Conseil Municipal a adopté l'unanimité cette délibération.

7. Délibération pour le rapport de la CLECT relatif au transfert de l'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu, (compétence promotion du tourisme transférée obligatoirement à l'intercommunalité

M. le Maire informe l'assemblée que la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme devient, dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015, une compétence obligatoire des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte, la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) s'est réunie le 29 juin 2016 afin d'évaluer la charge financière du transfert de l'office de tourisme de

Bourgoin-Jallieu à la CAPI, l'objectif étant d'assurer la neutralité financière pour les collectivités concernées et a approuvé ce rapport à l'unanimité.

Il doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes composant la CAPI (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population de la CAPI ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose à l'assemblée le vote de ce rapport. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

8. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et suppression du poste « emploi d'avenir »

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Vu l'article L551-1 du Code de l'éducation,

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 20130404 du 13 septembre 2013 créant un emploi d'avenir à **temps complet** pour 3 ans pour intégrer le service des écoles aux fins d'assistance et soutien aux équipes animation dans le cadre des rythmes scolaire et le service technique en renfort de l'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments de la commune,

Constatant l'échéance de ce contrat au 31/08/2016, M. le Maire informe l'assemblée que les missions exercées pendant ces 3 dernières années sont absolument nécessaires et doivent être maintenues. La poursuite des services rendus à la population, tant au niveau de la mise en place, l'animation des rythmes scolaires que pour les missions sur les services techniques (voirie, espaces verts, bâtiments) sont absolument indispensables.

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste à 35 H dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à compter de septembre 2016 pour assurer les missions sur le service des écoles et le service technique.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette délibération

6. Questions diverses

•Vitesse zone d'activité

M. le Maire informe l'assemblée que le relevé de vitesse sur la Départementale D 522 qu'il a demandé aux services de la CAPI a révélé un nombre de véhicules très important (12000 véhicules/jour) et une vitesse bien au dessus de la limite autorisée (61678 excès de vitesse en 7 jours):

Synthèse de l'analyse du lundi 20/06/2016 à 08:00 au lundi 27/06/2016 à 08:00

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Sens cumulé			
	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL
Débit Total sur la période	32512	29052	3460	10,64	36481	25743	10738	29,43	68993	54795	14198	20,58
Débit Moyen Journalier	5419	4842	577	10,65	6080	4291	1790	29,44	11499	9133	2366	20,58
Débit Moyen horaire	226	202	24	10,62	253	179	74	29,25	479	381	98	20,46
Débit Moyen de Jour	5041	4490	551	10,93	5694	4012	1682	29,54	10735	8502	2233	20,80
Débit Moyen de Nuit	378	352	26	6,88	386	279	107	27,72	764	631	133	17,41
Débit Moyen Jours ouvrés	6225	5470	755	12,13	6991	4868	2123	30,37	13216	10338	2878	21,78
Débit Moyen Sam. & V.F.	4552	4269	283	6,22	5044	3712	1332	26,41	9596	7981	1615	16,83
Débit Moyen Dim.& Fériés	3061	2902	159	5,19	3472	2559	913	26,30	6533	5461	1072	16,41

Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2			Sens cumulé		
	TV	VL	PL	TV	VL	PL	TV	VL	PL
Vitesse moyenne/période	84	85	77	82	83	81	83	84	80
Vitesse moyenne de jour	83	84	77	82	82	81	83	83	80
Vitesse moyenne de nuit	90	90	84	91	92	88	90	91	87
Nbre d'excès de vitesse	29261	26530	2731	32417	23029	9388	61678	49559	12119
V85	95	96	89	94	95	92	94	95	91

Compte tenu des commerces installés ZA du Bion et du nombre d'accidents sur cette zone, le Conseil municipal émet un avis favorable pour solliciter les services de l'État afin d'installer un radar permanent.

•point sur la future ZA

M. le Maire informe l'assemblée que la CAPI a débuté l'acquisition des terrains. Cette opération devrait s'étaler sur 2 ans.

•information sur dossier fibre optique (Département)

M. le Maire a reçu la Sté CIRCET mandatée par le Département de l'Isère pour réaliser l'étude de l'installation de la fibre optique. Meyrié est située dans la première tranche des travaux. Avant l'été 2017 des postes seront installés sur la commune.

La mairie et les deux bâtiments des écoles sont identifiés prioritaires. Par la suite, les opérateurs s'occuperont de l'installation chez les particuliers.

•échange sur la sécurité au cours des manifestations et aux Ecoles suite aux attentats

M. le Maire rappelle que la mise en place de la sécurité est de la responsabilité des organisateurs. La Mairie doit assurer une présence, en particulier vérifier les évitements de voitures bélière.

Concernant les abords de l'école, après enquête de la municipalité, il n'a pas paru opportun de fermer le parking et/ou de limiter le nombre de véhicules.

M. le Maire propose de rendre le portail coté route inaccessible par la pose de blocs en béton.

Echange sur la sécurité à mettre en place pour la manifestation « jeux interquartiers »

•point financier (volets école – rampe école...)

Mme RAVET annonce que les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement sont conformes aux prévisions. M. le Maire ajoute que les résultats de fin d'année devraient être ceux prévus au BP 2016.

Les projets d'investissement pour cette fin d'année sont la pose de volets roulants dans la classe du haut de l'école primaire ainsi que l'installation d'une rampe d'accès à l'école dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.

•dossier aménagement du carrefour Grands Tournants /rue des Noyers

Le projet de carrefour entre la rue des Grands Tournants et la rue des Noyers (nouveau quartier) a été travaillé avec un riverain compétent. La CAPI devrait faire parvenir à la Mairie le dossier définitif fin septembre, début octobre. Coût du projet 70 000 euros dont 9 000 pour la commune.

•point dossier épicerie

M. le Maire informe l'assemblée que le projet a été présenté aux locataires actuels. Le conseil municipal devra se positionner début octobre.

•eau potable

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appareil UV n'étant plus en mesure de fonctionner correctement, la CAPI a mis en oeuvre un traitement chloré de l'eau distribuée dans le château d'eau.



Séance levée à 22 h 35 minutes

La Secrétaire de séance
Adeline MAZET



Le Maire
Eugène REY

